

La banque huguenote sous les yeux de Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord

* * *

Texte lu par Patrick Lehner lors du voyage en Suisse de l'association Les Amis de Talleyrand le vendredi 27 septembre 2024 à la Société de lecture à Genève

Talleyrand prêtre et ami des banquiers	1
Pour comprendre la situation économique en 1779, quelques précisions	3
Isaac Panchaud et les banquiers européens.....	4
Création de la Caisse d'Escompte, liens entre Talleyrand et Panchaud.....	9
En quoi Talleyrand est-il concerné par cette Caisse ?	14
Jacques Necker, banquier puis ministre, mais toujours banquier.....	18
Relations entre Talleyrand et Necker	21
Les rentes viagères et le principe des trente demoiselles genevoises	24
Conclusion: des liens peu clairs entre les trois personnages, deux succès, un échec.....	25
Annexe 1 : Jacques Necker, réformateur de l'administration fiscale ?.....	28
Annexe 2 : Banques genevoises et situation commerciale au XVIIIe siècle.....	29
Annexe 3 : Talleyrand, Catherine Grand, Perrégaux, Hottinguer	31
Annexe 4 : Relations entre Talleyrand et Hottinguer.....	33
Annexe 5 : Le mariage de Talleyrand, une affaire d'argent ?.....	35

Talleyrand prêtre et ami des banquiers

Nous sommes le 18 décembre 1779.

Talleyrand est ordonné prêtre à la chapelle de l'archevêché de Reims par le suffragant du diocèse, Louis-André de Grimaldi, évêque de Noyon.

Charles-Maurice avait tout récemment été « muté », le 17 septembre 1779, du diocèse de Paris dont l'archevêque, Christophe de Beaumont du Repaire, était d'une intransigeance absolue pour tout ce qui touchait au dogme, à la discipline, à l'indépendance du pouvoir ecclésiastique; ses querelles avec les jansénistes, le parlement, les philosophes, en particulier Rousseau, sont restées célèbres. Provisoirement de la Sorbonne où Talleyrand venait de passer deux ans, il avait des moyens d'information immédiats sur les clercs sortis de cette maison.

Heureusement, l'oncle de Charles-Maurice, Alexandre-Angélique de Talleyrand, avait succédé en 1777 au cardinal de La Roche-Aymon, ancien archevêque de

Reims qui avait présidé au sacre de Louis XVI. Il put ainsi accueillir sans heurts son neveu dans son diocèse.

À cette époque, il avait vingt-quatre ans. Reims aurait pu être sa résidence, mais Paris était autrement plus attrayant.

Comme l'écrit Talleyrand dans ses mémoires, en sortant de Sorbonne, « je me trouvai enfin sous ma propre, libre et unique direction. Je me logeai à Bellechasse, dans une maison petite et commode ».

Il note¹ : « Ma chambre (à Bellechasse), où l'on se réunissait tous les matins et où l'on trouvait un déjeuner tel quel, offrait un singulier mélange : le duc de Lauzun, Panchaud, Barthès, l'abbé Delille, Mirabeau, Chamfort, Lauraguais, Dupont de Nemours, Rulhière, Choiseul-Gouffier, Louis de Narbonne (fil naturel de Louis XV qui fut aussi l'amant de Germaine de Staël) s'y rencontraient habituellement et toujours avec plaisir. Une des choses dont on s'occupait le plus alors était le traité de commerce de la France avec l'Angleterre qui venait d'être conclu (26 septembre 1786). Les détails de cette grande question intéressaient particulièrement les hommes instruits tels que Panchaud, Dupont de Nemours, etc. ; nous autres ignorants, mais un peu amateurs, comme Lauzun, Barthès, Choiseul et moi, nous nous en tenions aux généralités ». Je désire consigner ici ce qui me reste de ces discussions, parce qu'elles appartiennent à un ordre d'idées si différent de ce que j'ai vu depuis qu'il me paraît utile d'en conserver la trace.

Donc, ses mémoires commencent tout de suite avec des questions financières qui l'ont longtemps préoccupé.

Plus loin, il ajoute² : « La carrière des affaires m'étant ouverte, je me servis assez habilement de la place d'agent général du clergé, à laquelle j'étais destiné, pour étendre mes relations. J'eus de bonne heure des rapports avec M. de Maurepas, M. Turgot, M. de Malesherbes, M. de Castries, M. de Calonne, quelques conseillers d'État, plusieurs chefs d'administration.

Les soins que je donnais aux affaires particulières du clergé et le succès de quelques-uns de mes rapports au conseil des parties³, faisaient que l'on me passait toutes les petites prises d'utilité générale que je tâchais de faire entre dans mes devoirs...

¹ Mémoires de Talleyrand, Tome Premier, Éditions Jean de Bonnot, 1979, p. 36

² Mémoires de Talleyrand, op. cit., p. 42

³ Une section du Conseil d'État ou conseil du roi.

Pour comprendre la situation économique en 1779, quelques précisions

S'en suivent plusieurs pages sur les avantages du commerce entre la France et l'Angleterre après la signature, en 1763, du traité de Paris qui mit fin à la guerre de Sept ans. « Le traité avait pour objet de détruire la contrebande et de procurer par les douanes au Trésor public un revenu fondé assez modéré pour ne laisser à la fraude aucun espoir de profit. »

Cela a plusieurs impacts économiques, parce que, par exemple, vers la fin du règne de Louis XV, il n'existait aucune maison de banque anglaise de quelque renom à Paris ; et cette situation remarquable restera inchangée jusqu'au ministère de Calonne avec l'établissement à Paris de la maison Boyd & Cie en 1785 et, deux ans plus tard, d'une filiale parisienne de la banque Herries de Londres dans les bureaux mêmes de Girardot, Haller & Cie, successeurs de Thellusson & Necker.

À l'époque « néckerienne », si décisive pourrait-on dire, en poussant un peu le paradoxe, que les seules banques anglaises à Paris ont été celles de Necker et de Panchaud ; nous verrons combien leurs carrières et même leur antagonisme sont liés à la suprématie de la place de Londres dans les affaires maritimes et coloniales.

En effet, l'une des forces de la banque huguenote et genevoise aura été, surtout vers la fin de l'Ancien Régime, de monopoliser pratiquement le rôle d'intermédiaire financier entre l'Angleterre et la France, sinon entre l'Angleterre et le continent. Les relations franco-anglaises presque constamment troublées ou rompues ont sans doute contribué à fortifier cette position d'intermédiaires en écartant ou en décourageant l'établissement de maisons anglaises à Paris ou françaises à Londres.

Mais ces difficultés n'expliquent pas tout : les guerres du XVIIIe siècle, assez respectueuses des personnes et des biens, au moins en Europe – la guerre maritime et coloniale se situant en dehors du jus europaeum – n'auraient pas empêché ces relations directes si la nécessité s'en était vraiment fait sentir et les intérêts commerciaux ou investissements privés, surtout anglais en France, étaient assez considérables pour exiger une correspondance et des changes réglés⁴.

Pour les effets de commerce et autres, rentes, pensions, créances et dettes lointaines, participations de navires, actions ou « deniers » de toutes sortes de sociétés que ces seigneurs ont apportés dans leurs châteaux et manoirs, Genève est naturellement la place de banque et d'affaires la plus proche. Dans le petit pays de Vaud agricole où des capitalistes aux intérêts internationaux prennent leur retraite en si grand nombre, des vocations de banquiers internationaux qui seront leurs chargés d'affaires, naissent facilement : le pays de Vaud en produira quelques-uns

⁴ Lüthy, p. 318

de remarquables, un peu aventuriers, vers le déclin de l'Ancien Régime : les Delessert à Paris, Isaac Panchaud à Londres et à Paris, les frères Grand à Paris et à Amsterdam. En outre, leurs Excellences de Berne, généralement trop grands seigneurs pour faire le métier eux-mêmes, se servent volontiers de banquiers huguenots ou vaudois : ce seront (de nouveau) les... Panchaud de Grandson, les Marcuard de Payerne, les Cottier de Rougement, tous alliés d'ailleurs aux fabricants de bas, de soie et d'indiennes. Au point de rencontre de tant d'éléments divers, à côté de la version genevoise, il y aura donc une version spécifiquement vaudoise du « fait huguenot »⁵.

Isaac Panchaud et les banquiers européens

Nous sommes en 1780.

Talleyrand écrit ses impressions relatives à la grande question économique de l'époque : « L'importance qu'ont eue les philosophes économistes pendant près de 30 ans exige que je parle d'eux d'une manière spéciale. Cette riche matière pourrait me mener bien loin, car elle est pour moi pleine de charmes. Elle me rappelle tout ce que j'ai appris dans la conversation et dans les Mémoires d'un homme dont les Anglais nous ont fait connaître toute la valeur. M. Panchaud a dit mille fois à M. de Calonne, à M. de Meilhan, à M. Foulon, à M. Louis et à moi : *Dans l'état où est l'Europe, celui des deux pays, de la France ou de l'Angleterre, qui suivra exactement le plan d'amortissement que je propose verra le bout de l'autre.* C'était son expression.

L'Angleterre a adopté sa doctrine et aussi, pendant trente ans, a-t-elle dirigé tous les mouvements de l'Europe. M. Panchaud était un homme extraordinaire : il avait en même temps l'esprit le plus ardent, le plus étendu, le plus vigoureux, et une raison parfaite. Il avait tous les genres d'éloquence. Si le génie résulte de la faculté de sentir et de penser répartie abondamment et également dans le même individu, Panchaud était un homme de génie. Sur sa générosité, sur sa candeur, sur sa gaité, il me revient des milliers de choses qu'il me serait doux de faire connaître⁶ ».

Cosmopolite parfait, Suisse d'origine, de mère hollandaise, de nationalité anglaise et Français de vocation, failli un peu partout, Panchaud ne semble ne faire le poids, face au massif banquier genevois qu'est Necker, ni par sa carrière de brasseur d'affaires international poursuivi par la malchance, ni même par ses quelques écrits économiques et financiers.

Dans l'effervescence des dernières décennies de l'Ancien régime, Panchaud a néanmoins exercé une influence considérable sur bon nombre d'esprits distingués

⁵ Lüthy, p. 139

⁶ Mémoires de Talleyrand, op. cit., p. 89

et a eu l'oreille de pratiquement tous les derniers contrôleurs généraux à l'exception de celle de Necker. Il passait pour le meilleur expert en France pour toutes les questions du crédit, du change et des finances internationales, connaisseur profond surtout des institutions financières de l'Angleterre qui, plus que jamais, faisait l'admiration de l'Europe.

Il avait la réputation de détenir le remède des maux financiers de la France et ne cessait de critiquer avec violence la politique d'expédients au jour le jour des gouvernements français et en particulier de Necker dont il dénonçait passionnément les emprunts onéreux ; il proposa inlassablement un plan de sauvetage reposant sur l'établissement d'une banque publique, d'une part, qui ferait baisser le taux d'intérêt, et d'un fonds d'amortissement des dettes alimenté par les intérêts ainsi économisés d'autre part. Ce que Necker n'a jamais compris.

Peu à peu, il devint le pape d'une chapelle d'amateurs- financiers réformateurs très agissante ; après le comte de Lauragais qui resta son disciple le plus fidèle, des hommes comme Mirabeau, Talleyrand, Clavière, le duc de Lauzun, l'abbé – et futur baron Louis – ne juraient que par lui ; il avait ses appuis dans l'entourage du duc de Chartres et Calonne était très attentif à ses conseils.

Pour Mirabeau, Panchaud était « le seul homme qui, en France, sache faire pondre la poule aux œufs d'or sans l'éventrer » ; pour Talleyrand, il était « un homme extraordinaire qui avait en même temps l'esprit le plus ardent, le plus étendu, le plus vigoureux, et une raison parfaite » ; pour Mollien, « Panchaud avait une éloquence entraînante et il n'était jamais si éloquent que dans ses sorties contre Necker... il parlait mieux qu'il n'écrivait, mais il écrivait mieux qu'aucun des administrateurs de ce temps sur l'impôt, sur la monnaie, sur les prohibitions, sur le crédit public... ».

La famille Panchaud est originaire de Grandson, au pays de Vaud alors sous souveraineté bernoise et de petite noblesse locale. Plusieurs membres de sa famille se sont établis à Berne au début du XVIII^e siècle comme « marchands-banquiers » et hommes d'affaires du patriarcat bernois et sont plus ou moins amalgamés à la colonie huguenote de Berne.

Qui est Isaac Panchaud : rétrospective de 1768 à 1789

Isaac Panchaud est né à Londres, fils d'Isaac (P.) Panchaud qui est établi comme marchand à Londres vers 1730 et d'une Hollandaise Marguerite Teschmaker ; il est donc sujet britannique par droit de naissance tout en gardant sa nationalité suisse⁷. Nous ignorons tout des débuts d'Isaac Panchaud jusqu'à sa venue à Paris au

⁷ Lüthy, p. 422, note 2

lendemain de la guerre de Sept ans⁸: il semble avoir été, dès sa jeunesse, engagé dans les affaires du commerce des Indes et même avoir été lui-même dans l'Océan indien ; nous le retrouvons d'ailleurs constamment en voyage entre Paris, Londres et Amsterdam. Les premières traces de son établissement comme banquier à Paris, rue Saint-Sauveur, remontent à la fin de l'année 1763 : sa maison de banque figure dans les éditions de 1768 et de 1769 de l'Almanach Royal sous la raison d'Isaac & Jean-François Panchaud⁹.

Toutefois, Isaac Panchaud doit suspendre ses paiements le 24 juillet 1769 et fut rayé du nombre des députés des actionnaires de la Compagnie des Indes au moment même où se décidait le sort de celle-ci. La tutelle mise à ses affaires montre que, malgré sa naissance anglaise, Panchaud se range à Paris dans la « banque suisse ».

Il n'y a pas de lien visible entre cette faillite de Panchaud et l'échec de son projet de Caisse d'Escompte, sauf à supposer que le soutien de ce projet aurait permis au banquier de sauver sa propre situation compromise : sa défaillance, au contraire, a peut-être contribué au rejet de son plan de Caisse d'Escompte. Or cette déconfiture résulte directement et ouvertement des spéculations désastreuses d'Isaac Panchaud sur les actions de la Compagnie anglaise des Indes Orientales et les indications du bilan montrent que, depuis le début de 1768, entre deux interventions à la Compagnie française, il a passé une bonne partie de son temps à Londres pour suivre l'évolution de la Bourse¹⁰ concernant cette Compagnie dont la chute fut verticale et continua jusqu'en 1773.

Il n'y a pas jusqu'au mariage d'Isaac Panchaud qui ne nous ramène à l'Océan Indien. Il contracta son mariage à Paris le 12 juin 1772 et le célébra le 4 août suivant à l'église protestante wallonne de la garnison hollandaise de Tournai avec

⁸ La guerre de Sept Ans, qui se déroule de 1756 à 1763, est un conflit majeur de l'histoire de l'Europe, le premier qui puisse être qualifié de «guerre mondiale». Elle concerne en effet les grandes puissances européennes de cette époque, regroupées en deux systèmes d'alliance antagonistes, et a lieu sur des théâtres d'opérations situés sur plusieurs continents, notamment en Europe, en Amérique du Nord et en Inde.

Alors que le précédent grand conflit, la guerre de Succession d'Autriche (1740-1748), opposait principalement l'Autriche alliée à la Grande-Bretagne et la Prusse alliée au royaume de France, la guerre de Sept Ans oppose la France alliée à l'Autriche et la Grande-Bretagne alliée à la Prusse. De nombreux autres pays européens participèrent cependant à cette guerre, notamment l'Empire russe aux côtés de l'Autriche et le royaume d'Espagne aux côtés de la France.

Ce conflit, dont la Prusse et la Grande-Bretagne sont sorties victorieuses, a eu des conséquences importantes sur l'équilibre des puissances européennes⁵. En Amérique du Nord et en Inde, il fait presque entièrement disparaître le premier empire colonial français. En Europe, la Prusse s'affirme dans l'espace germanique du Saint-Empire grâce à ses victoires de Rossbach sur la France et de Leuthen sur l'Autriche (1757): elle conteste désormais l'ancienne prééminence de l'Autriche.

Le début de la guerre de Sept Ans est traditionnellement daté du 29 août 1756, jour de l'attaque de la Saxe par Frédéric II, qui fait le choix de devancer une offensive autrichienne visant à reprendre la Silésie. Cependant, l'affrontement avait débuté plus tôt dans les colonies d'Amérique du Nord.

⁹ Le cousin d'Isaac, Lüthy, p. 422, note 3

¹⁰ Lüthy, p. 423

Jeanne-Marguerite Bourceret qui apporte une dot très respectable de 243 600 Livres tournoi.

Les affaires coloniales tiennent une grande place dans son bilan en faillite. Soit créances provenant d'anciennes relations commerciales, soit plutôt participation du même genre de spéculation qui fut tant reprochée à Necker – mais sans les appuis et le succès de celui-ci – Panchaud est considérablement chargé de ces « effets du Canada » que le gouvernement français, par le traité de Paris, s'étant engagé à rembourser aux habitants de l'ancienne colonie¹¹.

Panchaud s'est également intéressé dès cette époque aux affaires minières. À l'actif de son bilan particulier figurent des parts dans les mines de Quimper et de Coatenos, dans les mines de Guadalcanal, Cazalla et Gualarosa en Estramadure, dans la Sierre Morena, concession accordée en 1798 par le roi d'Espagne à Thomas Sutton, comte de Clonard, alors syndic de la Compagnie des Indes ; également dans les mines de plomb de Glanges dans le Limousin, concession du marquis de Mirabeau, puis dans la mine de Poullaouen en Basse-Bretagne.

Les correspondants de la maison Panchaud forment un public très international ; la plupart se trouvent à l'étranger et, parmi ceux qui résident en France, la plupart sont étrangers, Anglais ou Suisses en majorité.

Nombreux aussi pour de petits montants des créanciers suisses : un autre Panchaud ; Pourtalès & Cie, les manufacturiers d'indiennes de Neuchâtel ; Louis Porta à Lausanne, Pestalozzi & Frey et Jean-Henri Ott à Zurich. D'autres amis figurent en marge du bilan : le comte de Lauraguais. Enfin, nous voyons apparaître pour la première fois le nom du Neuchâtelois Jean-Frédéric Perregaux, banquier à Paris à la même adresse qu'Isaac Panchaud, sur Saint-Sauveur, et qui restera longtemps le chargé d'affaires de celui-ci pendant ses nombreuses absences de Paris¹².

Panchaud put satisfaire aux clauses de son atermolement, achever les paiements requis avant la fin de 1771 et sa raison sociale reparait dans l'Almanach Royal dès l'édition de 1772 après une éclipse de deux ans. Le banquier n'a pas attendu ce terme pour se jeter dans les entreprises maritimes vers l'Océan Indien auxquelles la suspension du monopole de la Compagnie des Indes a rendu la liberté et qui

¹¹ Lüthy, p. 375. L'un des articles de la convention du 3 novembre 1762 entre la France et l'Angleterre stipulait le remboursement intégral de toutes les sommes dues par la France aux habitants des colonies cédées à l'Angleterre, spécialement au Canada. Il existait une grande quantité d'effets publics émis successivement par le gouvernement français pour subvenir aux dépenses du Canada et qui se négociaient à 70 ou 80% de perte sur le marché. Necker, instruit de la clause secrète par Radix de Sainte-Foy, racheta ces effets avec l'énorme rabais de leurs cours, puis les envoya à Londres. Là, un de ses correspondants munis de lettres supposées d'habitant du Canada en demande le remboursement au pair par l'intermédiaire du gouvernement anglais comme s'il s'agissait de créances appartenant à des Canadiens en vertu du traité. La manœuvre réussit et procura de gros bénéfices à la maison de banque.

¹² Lüthy, p. 426

prennent un essor inouï depuis que la chute de Choiseul en décembre 1770 a écarté pour quelque temps les craintes de guerre contre l'Angleterre.

En 1776, Isaac Panchaud est en plein crédit et, paraît-il, sur le chemin d'une brillante fortune. L'année suivante, le 19 août 1777, il achète avec Thomas Sutton, comte de Clonard, d'Abel-François Poisson, marquis de Marigny et de Menars, le frère de feu Mme de Pompadour, la Verrerie royale de Sèvres – ou du Bas-Meudon – la « Cristallerie de la Reine » qui avait appartenu à Mme de Pompadour elle-même par privilège du 1^{er} novembre 1750 et qui avait été transmise après sa mort en 1764 à son frère, alors directeur des bâtiments du roi¹³.

L'activité du banquier d'armements se développe et prend une ampleur considérable pendant les années suivantes et nous verrons Isaac Panchaud participer à un véritable syndicat de banquiers-armateurs avec Bouffé, Dangirad, Banquet et Pache frère. Panchaud fait armer et charger le gros vaisseau du roi *le Bordelais* en 1775 sur lequel il passera plus de deux ans en voyage et qui sera l'affaire de sa vie¹⁴. Cela représente une entreprise considérable d'un ordre de grandeur d'un million et demi de Livres tournoi au départ¹⁵; avec la cargaison de retour, les assurances et les frais divers, le total des capitaux engagés atteindra finalement 3 815 689 Livres tournoi. Sur le chemin du retour, en janvier 1778, *le Bordelais* arrive à Lorient le 5 mai après la rupture franco-anglaise, mais un bon mois avant l'ouverture effective des hostilités sur mer. La réussite semble assurée. Mais, c'est là que les difficultés commencent¹⁶, car la spéculation sur la guerre se révèle désastreuse.

La spéculation sur la guerre se révèle désastreuse. La cargaison, peut-être mal composée, se vend mal et lentement, contre toute attente, car d'autres ont fait les mêmes prévisions ; elle est en outre entravée par un procès interminable contre un négociant à Lorient. Mais surtout, l'état de guerre désorganise tous les paiements entre l'Océan Indien et la France et empêche le recouvrement des produits des ventes faites en Inde.

Panchaud évite de justesse une faillite à Paris en novembre 1778 et refuse les secours considérés comme humiliants de la Caisse d'Escompte et de la banque Girardot-Haller et préféra vendre la Verrerie royale de Sèvres. Il a de nouveau transporté sa banque à Londres en spéculant sur les fonds publics anglais et en jouant apparemment toujours de malchance avec un séjour en prison pour dettes à

¹³ Lüthy, P. 431

¹⁴ Lüthy, p. 428

¹⁵ Convertisseur : 1 livre tournoi égale environ 10 euros

1 franc de 1802 égale environ 8,30 euros

En pouvoir d'achat, 1 franc de 1802 égale 0,29 g d'or fin, valeur lingot en 2024, 66 887 euros, soit 19,4 euros

¹⁶ Lüthy, p. 429, note 11.

Londres au début de 1780. Il est constamment en voyage entre l'Angleterre, les Pays-Bas et la France et ne reviendra à Paris qu'en novembre 1780 pour y participer activement à la guerre des pamphlets contre Necker¹⁷.

Entre-temps, il a laissé sa procuration à Perregaux. Cela illustre les conditions du commerce lointain de cette époque : lenteur des retours, incertitude des transferts, difficulté du crédit, caractère spéculatif encore accentué par la menace quasi constante de guerre maritime.

Après les déceptions du navire affrété par Panchaud et ses propres tribulations, le 18 novembre 1778, Clonard et Panchaud revendent la Verrerie Royale de Sèvres à Jean-Antoine Randon d'Hannencourt, secrétaire de la chambre et du cabinet du roi.

Mais, rien n'est payé au comptant. Randon d'Hannencourt, l'un des créanciers de l'expédition du navire appelé Le Bordelais, pourrait bien n'être qu'un prête-nom pour mettre ce placement de prestige à l'abri des créanciers : le 6 mai 1786, les grands orages passés, Isaac Panchaud qui s'obstine dans ses caprices et qui a autant d'idées sur la fabrication du cristal et l'utilisation du coke à l'anglaise que sur le commerce des Indes, lui rachètera la Verrerie moyennant une rente viagère.

Avec toutes ses qualités d'économiste distingué que lui reconnaît tout le monde, Panchaud est un admirable bâtisseur de châteaux de cartes où l'argent comptant ne joue jamais qu'un rôle d'appoint, ce qui est une bonne part du génie financier¹⁸.

Panchaud était devenu l'oracle financier du « Parti National » et du Comité des Trente qui, un moment, semblaient capables de canaliser la Révolution dans la voie d'une monarchie réformée. Il fut élu député du Tiers à Romorantin en mars 1789 ; mais il n'eut plus le temps d'intervenir dans le grand débat qui s'ouvrait : il mourut à Auteuil le jour même de la prise de la Bastille, le 14 juillet 1789¹⁹.

Création de la Caisse d'Escompte, liens entre Talleyrand et Panchaud

Si les affaires à rebondissements et à rallonges nous ont conduits à anticiper sur les déceptions à venir, elles permettent de reconstituer quelque peu l'ambiance d'euphorie de 1776, année du plus grand triomphe de Panchaud: la création de la Caisse d'Escompte.

¹⁷ Lüthy, p. 459

¹⁸ Lüthy, p. 432

¹⁹ Lüthy, p. 421, note 1

Les conditions dans lesquelles Panchaud put enfin réaliser, dans les dernières semaines du règne de Turgot au Contrôle général, son grand projet de Caisse d'Escompte ne sont pas très transparentes. Pour toute la première période de cet établissement jusqu'à sa prise en main par Necker et la retraite de Panchaud, en dehors du texte officiel, l'arrêt d'établissement du 24 mars 1776, tous les renseignements proviennent de mémoires postérieurs sans beaucoup de précisions.

En particulier, le rôle de «L'Écossais Clonard» mentionné comme principal collaborateur de Panchaud, n'est défini nulle part et il ne figure sur aucune liste des administrateurs de la Caisse. Il s'agit évidemment de l'administrateur pour le compte du roi des établissements français en Inde, Thomas Sutton, comte de Clonard, ancien syndic de la Compagnie des Indes, le partenaire de tant d'autres affaires de Panchaud. L'appui de cet important personnage a pu lui être d'un grand secours puisque, nous le verrons, il s'agit de reprendre avec sept ans de retard le vieux projet de greffer la Caisse d'Escompte sur l'ancienne Compagnie des Indes²⁰.

Beaumarchais aurait été le démarcheur de Panchaud auprès du gouvernement, en particulier auprès de Maurepas pour « lever plusieurs difficultés et pour être entendu des ministres » et il aurait été l'un des premiers actionnaires de la Caisse : les relations ultérieures poursuivies entre Panchaud et Beaumarchais rendent cet épisode vraisemblable. Mais il semble bien que Panchaud lui-même sut gagner Turgot à ses vues, non seulement pour la Caisse d'Escompte, mais aussi pour ce qu'il considérait comme le complément, le Fonds d'amortissement de la dette, ces deux leviers pour faire baisser l'intérêt et relever le crédit²¹.

Résumons en quelques mots l'organisation de la Caisse telle qu'elle était prévue dans l'arrêt du 2 mars 1776. Le nouvel établissement ne jouit d'aucun privilège exclusif d'aucune sorte; toutes ses activités peuvent être exercées par n'importe quel négociant, mais certaines restrictions, comme l'interdiction de tout commerce autre que celui de métaux précieux et certains silences de l'arrêt, notamment celui relatif à l'émission de billets, sont destinées à apaiser les craintes superstitieuses d'un renouvellement de l'expérience de Law²².

²⁰ Lüthy, p. 433

²¹ Mollien, Mémoires, cité par R. Bigo, cité par Lüthy, p.434

²² John Law: «Fils de banquier, il eut l'idée de créer une banque dans l'un des nombreux royaumes européens qui en sont alors dépourvus. Les banques commerciales qui fonctionnent déjà à Amsterdam, Nuremberg, Stockholm et Londres émettent des billets à ordre en échange de dépôts en monnaie métallique, ce qui assure la convertibilité des billets à tout moment, gage de sécurité pour les clients, mais interdit à la banque de prêter à grande échelle. Pour s'en distinguer, il imagine attester la fiabilité de ses billets par les revenus d'une certaine quantité de terres agricoles, constituant le capital de base. La convertibilité à tout moment, contre des espèces métalliques, ne serait alors pas garantie, mais les clients auraient l'assurance que la valeur indiquée sur chaque billet émis correspondrait bien à une richesse foncière existante. Cette structure est véritablement novatrice, et fondamentale dans l'histoire de la monnaie en tant que première étape de l'abandon progressif du bimétallisme au profit de la monnaie fiduciaire.

Son système, où une nouvelle monnaie, indépendante de l'or et de l'argent, pourrait les remplacer, correspond alors à un réel besoin des économies européennes de disposer de beaucoup plus de moyens de paiement, plus souples et plus modulables. Du fait de la diminution des arrivages de métaux précieux, notamment en provenance des

Le principal objectif de la Caisse est de soutenir le commerce par l'escompte de lettres de change et de tous autres effets négociables. Ce n'est pas exactement une innovation, mais le second effort depuis Law pour faire passer dans les coutumes cette technique bancaire imitée de l'Angleterre qui n'a pas encore reçu droit de cité sur le continent et qui, même en 1776, soulève quelques murmures en Sorbonne ; car les docteurs gardiens de la doctrine canonique en veilleuse qui tolèrent la rente et le change mais interdisent le prêt à intérêt se réveillent chaque fois que l'usure, en fait pratiquée sans limite, menace d'être autorisée et réglementée par la loi.

La Caisse peut escompter tout papier commercial à la volonté des administrateurs sans aucune clause de précaution relative à la qualité de ce papier ou de ses signataires ; mais son taux d'escompte ne pourra jamais dépasser les 4% par an. Disposition destinée à imposer une baisse de l'intérêt et à justifier ainsi la création de la Caisse face aux objections d'usure, mais restriction extrêmement grave qui lui interdit d'avoir une politique d'escompte et d'opposer aux vagues de spéculation ou à l'afflux trop grand de papier qu'une suspension totale ou sélective de l'escompte et qui ouvrira la porte à tous les errements et à tous les favoritismes : c'est par là que la conquête de la Caisse d'Escompte, qui fournit de l'argent à bon marché sur n'importe quel papier selon la faveur arbitraire de ses administrateurs, deviendra l'enjeu de luttes entre groupes financiers et spéculatifs²³.

La première assemblée eut lieu le 26 juin 1776 à l'hôtel de la Compagnie des Indes ; Isaac Panchaud y prononça le discours programme de la nouvelle banque où, partant de prémisses chères au physiocrate Turgot – si le taux d'intérêt dépasse le produit net de l'agriculture, tout progrès des cultures est paralysé – il insista longuement sur le rôle déterminant du crédit à bon marché pour toute l'activité économique, agricole et industrielle aussi bien que commerciale du pays²⁴ ; il fut élu en tête des sept membres du premier conseil d'administration.

Tout ceci est le côté officiel qui ne nous aide guère à saisir la réalité du nouvel établissement et des forces qu'il représente. D'abord, un aspect essentiel de cette création est laissé dans l'ombre par les statuts : les relations entre la Caisse et la Compagnie des Indes, en liquidation, mais toujours bien vivante.

La nouvelle Caisse d'Escompte s'installe dans l'hôtel même de la Compagnie des Indes, rue neuve des Petits-Champs où elle restera jusqu'en mai 1781. L'arrêt de mars 1776 lui a nommé un caissier général provisoire qui sera également nommé administrateur : c'est le caissier général même de la Compagnie des Indes, Pierre de

Amériques, la monnaie se raréfie et les économies s'ankylosent, confirmant les théories mercantilistes selon lesquelles la prospérité est fonction de la quantité d'or et d'argent en circulation. Un autre avantage de son système était de pouvoir régler l'émission de la nouvelle monnaie en tenant compte des besoins de l'économie et de l'État.

²³ Lüthy, op. cit., p. 431, N. 21

²⁴ B.N. Ms Joly de Fleury, t. 1434, f°131

Mory, qui cumulera jusqu'en 1781 ces fonctions, sera nommé directeur de la Caisse en 1785 et restera à la Compagnie jusqu'à sa mort en 1790. Mieux encore, les deux institutions eurent la même caisse : de Mory, qui avait la faculté d'émettre des billets de la Caisse d'Escompte sous sa signature était autorisé à les payer à vue avec l'argent des recettes de la Compagnie des Indes²⁵.

La composition de ce premier conseil d'administration de l'établissement précurseur de la Banque de France. À la seule exception de Pierre de Mory, c'est un conseil d'administration suisse.

Au mois de janvier 1777 parurent les premiers billets de caisse émis par cette institution²⁶.

L'approche d'une nouvelle guerre maritime détraqua le mécanisme complexe et d'autant plus vulnérable qu'il était plus international des expéditions françaises vers l'Océan Indien. Après 1776, toute expédition de long cours – d'un an et demi à deux ans pour les voyages d'Asie et retour à Lorient – devint une entreprise extrêmement spéculative²⁷.

Dès l'été 1777, des maisons d'armement pour l'Inde commencent à craquer, probablement pour la seule raison qu'elles ne trouvent plus ou qu'à des taux usuraires les crédits nécessaires pour soutenir leurs affaires en cours ou de lourdes mises de fonds sont engagés pour de longs termes et qui ne peuvent s'arrêter sans culbuter.

La Caisse d'Escompte subit le contre-coup de ce renversement de conjoncture. Elle partait mal : six semaines après l'arrête autorisant son établissement, le 12 mai 1776, Turgot était congédié et, en quelques semaines, son œuvre de réformes à peine entamée fut effacée ; au moment où la Caisse devait se constituer et lancer des souscriptions d'actions, il n'était pas certain que sa création ne fût remise en question. les actions se plaçaient mal et lentement.

Si la Caisse survécut, c'est en changeant d'objet et de composition : Necker, l'ancien adversaire du projet, devenu directeur du Trésor royal et voyant l'utilité d'un tel établissement pour la trésorerie publique et surtout pour le lancement de grands emprunts d'État, invita en avril 1778 un consortium de banquiers à Paris à en prendre la direction en souscrivant les 1 500 actions non encore placées²⁸.

La maison Cottin l'aîné & fils a été l'une des banques de premier plan pendant le dernier règne de l'Ancien Régime : Jean-Louis Cottin fut l'un des huit banquiers

²⁵ Lüthy, op. cit., p. 436

²⁶ Say, p. 6

²⁷ Lüthy, p. 454

²⁸ Lüthy, p. 458

appelés par Necker, en 1778, pour renflouer la Caisse d'Escompte et en resta l'un des administrateurs, avec une interruption de deux ans, jusqu'à la Révolution²⁹.

La maison de banque Louis Tassin, autre gendre d'Isaac Poupart et donc beau-frère de Jean Cottin l'aîné, se rattache à l'ancienne banque protestante d'avant la Révolution. Louis Tassin a débuté dans les premières années du XVIIIe siècle comme commis du banquier Jacques Coltéé, seigneur du Carel, fils de Jean Cotée du Carel, avocat au Parlement et gendre de l'ancien banquier André Crommelin. C'est le milieu de la haute notabilité « nouvelle-catholique »³⁰.

En 1785-92, Veuve Tassin & fils ont un siège à la Caisse d'Escompte et ce n'est qu'à cette époque que cette maison, alors apparentée aux Necker, acquiert une certaine notoriété.

Retenons encore que plusieurs Cottin et tous les banquiers Tassin ont été des membres notaires et assidus de la Grande-Loge de Paris. Pour ces bourgeois « nouveaux catholiques », la loge maçonnique a pu être une sorte de remplacement du temple protestant et combler le vide d'une tradition religieuse devenue toute privée, occulte, sans communauté et anémiée dans un « culte familial » étriqué.

Nous sommes en effet dans l'ambiguïté de ce milieu « nouveau catholique » assez typique du protestantisme de notables du Nord et surtout de la capitale qui, jusque dans la seconde moitié du siècle, se conforme aux exigences extérieures de l'état civil catholique, se marie souvent « face à l'église catholique, apostolique et romaine » et, en tout cas, fait baptiser ses enfants par le curé de la paroisse quitte à se faire représenter à la cérémonie par des domestiques, mais dont la vie à part est suffisamment attestée par les alliances contractées exclusivement dans le même milieu, soit protestant de province, soit également « nouveau catholique » de la capitale soit enfin, mais très tard, genevois, et surtout par le retour ouvert au rite protestant aux approches de l'Édit de la tolérance³¹. Talleyrand ajoute d'ailleurs une note à cet effet³².

Après la démission de Necker, Panchaud sera l'un des conseillers financiers agréés - et rétribué depuis le 1^{er} juillet 1781 avec un traitement de 18 000 Lt par an - des successeurs de Necker, de Joly de Fleury à Calonne. Il suivra de près les affaires de la Caisse où il jouera de nouveau le rôle d'un chef de l'opposition dans les

²⁹ Lüthy, p. 309

³⁰ Lüthy, p. 312

³¹ G. BORD, *La Franc Maçonnerie en France des origines à 1815*, t. 1, Paris 1908

³² 19 novembre 1787. Par cet édit, le roi Louis XVI accorde aux protestants un état civil qui leur assure le droit d'exister dans le royaume sans y être troublés sous le prétexte de religion. Ils l'avaient perdu depuis la re-évocation de l'édit de Nantes. On sait en effet que les registres de l'état civil étaient tenus uniquement par les curés, de sorte que les catholiques seuls en profitaient. Quant aux protestants, leurs mariages n'étaient pas reconnus et leurs enfants considérés comme illégitimes de par la loi.

assemblées générales et, après la crise de septembre 1783, il sera, avec Talleyrand, l'un des commissaires nommés pour en réorganiser l'administration.

Panchaud, dans son mémoire d'août 1781, critique le fait que la « Caisse n'escompte point de billets marchands et très peu d'effets de finance, elle paraît vouée presque exclusivement au seul papier de banque ». Plus exactement, elle ne fonctionne plus que comme établissement de crédit au second degré, comme « banque des banquiers » ; elle n'escompte guère que le papier présenté par ses banquiers agréés que ce soient leurs propres effets, billets, traites ou remises ou des effets de commerce pris par eux sous escompte et qu'ils font réescompter par la Caisse³³.

En quoi Talleyrand est-il concerné par cette Caisse ?

Talleyrand a donc eu plusieurs points de contact avec la Caisse :

Charles-Maurice écrit dans ses mémoires: «Enhardi par les dispositions bienveillantes que je voyais pour moi, je me jetai dans une affaire que je faisais tenir par un fil à l'intérêt du clergé et qui, dans la vérité, lui était fort étrangère. M d'Ormesson³⁴, très honnête homme, mais l'un des plus pauvres contrôleurs généraux du siècle dernier, avait fait une telle suite de mauvaises opérations que le gouvernement n'avait ni argent ni crédit.

Je cite toujours Talleyrand : « L'inquiétude était générale, on se portait en foule à la Caisse d'escompte qui, gouvernée uniquement par l'intérêt de quelques banquiers, aimait mieux solliciter un arrêt de surséance que de diminuer ses escomptes. M. d'Ormesson avec accordé l'arrêt que demandait l'administration de la caisse. Les billets, devenus forcés, allaient nécessairement perdre de leur valeur³⁵.

L'ordonnance du 2 mars 1776 autorisa la création d'une banque nommée Caisse d'escompte qui, sans privilège exclusif, prêtait au commerce de l'argent à 4%. En 1783, le Trésor se trouvant dans une situation des plus critiques, M. d'Ormesson se fit prêter secrètement 6 millions par la Caisse. Le secret fut éventé. Les porteurs de billets s'inquiétèrent et voulurent se faire rembourser. D'Ormesson autorisa la Caisse à suspendre pendant trois mois le paiement en numéraire des billets de plus de 300 Livres et donna cours forcé aux billets. La panique augmenta : le paiement des arriérages faillit être suspendu. Calonne supprima le cours forcé ; les banquiers

³³ Lüthy, p. 461

³⁴ Il appartenait à une vieille et illustre famille de robe. Il naquit en 1715, fut conseiller au parlement et intendant des finances; appelé au contrôle général en 1783, il échoua complètement dans sa tâche et fut remplacé par Calonne. Note p. 55

²¹ Mémoires, op. cit., p. 55

avancèrent à la Caisse les sommes nécessaires à ses remboursements ; son crédit se rétablit et elle reprit avec a plus grande ferveur.

Et c'est ainsi que Talleyrand entra, d'après ses propos, dans les affaires de la Caisse d'Escompte³⁶. « La caisse du clergé avait un grand nombre de billets ; des motifs de surveillance que je mis en avant me firent arriver aux premières assemblées des actionnaires. Les hommes éclairés pensaient avec raison que le règlement ancien était insuffisant. Une commission fut nommée pour l'examiner ; on en fit un nouveau et je fus choisi pour en faire le rapport à l'assemblée générale.

C'était la première fois que je paraissais sur le théâtre des affaires proprement dites. Je fis précéder le rapport dont j'étais chargé d'un discours dans lequel je m'attachai à développer tous les avantages du crédit public ; j'en démontrais l'importance ; j'établis que tout était possible à qui possédait un grand crédit ; que le crédit seul pouvait suffire à tous les besoins du commerce, des grands établissements d'exploitation, des manufactures, etc. après avoir exposé tous les avantages du crédit, je parlais des moyens de l'obtenir et de le conserver. Je me souviens que, dans cet article, je m'étais tellement plu à la faire connaître tous les susceptibilités du crédit que j'avais employé une foule d'expressions qui ne sont en usage que pour peindre les sentiments les plus timides et les plus délicats.

Des avantages du crédit, des moyens de l'obtenir, j'en venais enfin aux institutions particulières qui facilitent, accélèrent et simplifient tous ses mouvements en hâtant et en assurant sa marche.

La plus importante de ses institutions était une banque dont le premier objet devait être de maintenir le bas prix de l'argent et de fournir avec abondance à tous les besoins de la circulation. La crise que venait d'éprouver la Caisse d'escompte exigeait de grands changements à son régime ; ils furent tous adoptés.

Les objets de genres différents dont je m'étais occupé (remariage des veuves de marins bretons, proposition que le clergé rachète au gouvernement la loterie nationale pour la supprimer, amélioration du sort des curés par la progression de la valeur du marc d'argent, rapport sur l'harmonisation des poids et mesures, rédaction d'articles de la Constitution, etc.) attiraient sur moi les regards des personnes qui, par métier, étaient au courant de toutes les ambitions nouvelles.

Foulon, Panchaud, Sainte-Foy, Favier, Daudé me recherchaient et m'annonçaient comme devant un jour appartenir aux grandes affaires. Il y avait quelque danger d'être trop lié avec eux ; il était aussi bon de les avoir pour soi. Mais il fallait, pour arriver convenablement, être porté par le suffrage de la bonne compagnie aux places auxquelles on pouvait prétendre³⁷.

³⁶ Op. cit., p. 55

³⁷ Op. cit., p 58

Le 2 octobre 1783, la Caisse se trouva dans l'impossibilité de satisfaire à ses engagements en dépit d'un actif supérieur au passif³⁸. Le Trésor devait 6 millions, mais il ne pouvait les rendre : l'État était encore plus obéré que la Caisse. Le 4 octobre, le gouvernement fit un emprunt de 24 millions qui eut plein succès. Le ministre fit alors payer les 6 millions à la Caisse. Cette crise fit s'émouvoir les actionnaires. Ils se réunirent en assemblée le 22 octobre pour réviser les statuts de la compagnie. MM. de Talleyrand et Panchaud furent chargés de proposer un plan qui, une fois adopté, devint la base de la nouvelle organisation.

La confiance revient complètement et, par un retour subi, le public s'enthousiasma : quoi qu'il n'y eut que 5 000 actions, on en vendit sur place plus de 30 000. L'agiotage s'étendit sur tous les effets et surtout les actions de la banque de St-Charles d'Espagne qui faisait, avec la Caisse d'Escompte, un commerce considérable de piastres³⁹.

C'est alors que Mirabeau se posa pour la première fois en ennemi acharné de la Caisse. Toute sa vie, il poursuivit sa lutte. Un arrêt du conseil du 17 juillet 1785 prononça la suppression de son livre. Et la Caisse continua. Toutefois, malgré de beaux bénéfices, les actions baissèrent rapidement au début de 1787. Calonne était alors contrôleur général ; il empruntait, anticipait, rendait des édits avec facilité et dépensait des sommes énormes pour soutenir les effets publics par l'agiotage. Mais l'argent devenait rare : Calonne s'adressa alors à la Caisse d'Escompte. Il fit convoquer une assemblée générale des actionnaires et c'est à partir de ce moment que la Caisse entra dans la voie des prêts au gouvernement et que l'état de ses finances se trouva encore plus intimement lié à celui des finances du royaume.

Son capital fut augmenté à 100 millions dont 70 furent versés au trésor le 18 juin 1787 contre accord sur le versement d'un intérêt de 5% sans retenue de 6 mois en 6 mois⁴⁰. La fin du ministère de Brienne fut des plus déplorables. Arrivé au pouvoir par des intrigues, il ne fut pas plutôt au ministère que sa nullité et son incapacité se révélèrent dans tous ses actes. Après avoir fait des emprunts inutiles, il crut se tirer d'affaires par une banqueroute ; il fit rendre un arrêt qui déclara que les paiements du trésor ne se feraient plus que 2/5^e en numéraire et 3/5^e en billets (18 août 1788). La seule lueur qui pointait à l'horizon était celle des États généraux.

La seule arrivée de Necker au pouvoir ranima le crédit presque éteint. Necker ayant interdit la création des billets du trésor royal où son prédécesseur avait cru trouver ses dernières ressources, il s'adressa aux administrateurs de la Caisse le 4 septembre 1788. Il lui demanda 15 millions et les obtint le 16 octobre 1788. Au

³⁸ Say, op. cit., p. 8.

³⁹ Initialement monnaie de la république de Venise au XVI^e siècle, elle désigna en français les pièces d'argent d'Espagne, d'Amérique et d'Indochine.

⁴⁰ Say, P. 15

commencement de janvier 1789, la Caisse prêta encore 25 millions au même intérêt⁴¹. Le 6 avril 1789, nouvelle demande, nouveau secours : la somme se montait à 10 millions. C'était le moment des États généraux, ils s'ouvraient. Le ministre demanda encore de l'argent le 15 mai 1789.

Les événements politiques de la fin du mois de juin et du commencement de juillet, le renvoi de Necker, la surexcitation du public et la révolution qui en furent la suite occupèrent tous les esprits et laissèrent peu de place aux préoccupations financières. Necker, rappelé le 29 juillet, se trouvait aussi pauvre qu'avant. Il voulut emprunter, mais ses emprunts ne furent pas négociés. Il voulut recourir à la Caisse d'Escompte, mais le système du secret qu'il avait employé jusqu'alors devenait impossible depuis la création du comité des finances de l'Assemblée nationale⁴².

Finalement, 12 millions furent versés au trésor royal le 26 septembre 1789. Mais Necker avait besoin de 80-90 millions pour la fin de l'année et du même montant pour 1790. Le 16 novembre, Necker proposa alors de transformer la Caisse d'Escompte en Banque nationale. Il lut à l'Assemblée nationale un grand mémoire sur cette question. Il demanda à ce que le trésor put disposer de 240 millions, soit encore 170 millions de nouveau prêt. Le surlendemain, Mirabeau prit la parole et dénonça un palliatif et refusa la proposition Dupont de Nemours lui répondit ; il développa longtemps la théorie du papier-monnaie, mais refusait l'octroi de privilèges. On nomma alors des commissaires pour déterminer l'état de la Caisse. Le 4 décembre, le duc du Châtelet fit un rapport assez favorable à la Caisse.

L'évêque d'Autun, Talleyrand, prenant la parole après la lecture du rapport, développa longuement les dangers qu'il y avait à rendre la nation responsable des opérations d'une banque ; il repoussait le plan du ministre des finances : « Je me borne, dit-il, à une seule remarque qu'il me semble, il est vrai, décisive. Ce plan est fondé sur la création d'un papier non convertible à volonté en argent, par conséquent sur la création d'un papier-monnaie ; or il n'existe pas, du moins à mon avis, deux idées qui se repoussent d'avantage que celle d'un papier-monnaie et celle d'une banque. Il proposa donc d'ajourner la création d'une banque nationale et de rappeler peu à peu la Caisse à son institution⁴³.

Le 18 décembre, le comité fit un rapport définitif qui fut voté le 19. Le 6 mars 1790, le ministre demanda un nouveau crédit de 30 à 40 millions. Le 23 avril, on ordonna de verser 20 millions au trésor. Le 6 septembre, le trésor était de nouveau vide. Le 19 février 1791, Montesquiou présenta l'état des dépenses et des emprunts faits depuis 1789. Total : 400 millions.

⁴¹ Say, p. 24.

⁴² Say, p. 26

⁴³ Say, p. 38

Le 27 août 1792, Cambon qui dirigeait toutes les affaires de finance de la Convention, fit passer une loi supprimant les actions au porteur et qui autorisait les compagnies qui les avaient émises à les retirer de la circulation. La Caisse d'escompte retira alors ses billets. Toutes les affaires étaient en stagnation ; l'anarchie était à son comble. Plusieurs administrateurs furent arrêtés et périrent sur l'échafaud : Lavoisier, Vandernyer et d'autres. Ce fut encore Cambon qui rendit l'arrêt de suppression de toutes les compagnies dont le capital reposait sur des actions au porteur. La liquidation de la Caisse commencée par M. Laffont-Ladebat en 1793 ne put l'achever que sous l'Empire après deux déportations⁴⁴.

Jacques Necker, banquier puis ministre, mais toujours banquier

Revenons encore en arrière, en 1756.

Charles-Frédéric Necker (1685-1762), le père de Jacques Necker, était un avocat originaire de Küstrin en Brandebourg qui avait fait le tour d'Europe comme précepteur du fils de Bernstoff, premier ministre hanovrien de Georges I^{er}, puis comme secrétaire d'autres serviteurs du roi d'Angleterre, du vaudois comte de Saint-Saphorin et de l'Allemand comte de Bothmar, avant de venir s'établir à Genève en 1725 avec une allocation accordée par Georges I^{er}, à charge de tenir pension pour de jeunes Anglais venus faire leurs études dans la ville de Calvin où il fut nommé membre de l'Académie, créée spécialement pour lui.

À peine établi dans la ville, Necker épousa le 8 janvier 1726 Jeanne-Marie fille du défunt premier syndic Pierre Gautier et fut reçu bourgeois de Genève. Il eut pour beaux-frères le secrétaire d'État Jean-Antoine Gautier, professeur et recteur de l'Académie et historien de la République, et l'ancien banquier à Paris Antoine Camp dont les fils sont cousins d'Ami Camp, l'associé du banquier et futur fermier général à Lyon Jean-Robert Tronchin.

Jacques Necker, son fils cadet (1732-1804), par vocation ou par nécessité – la famille, encombrée d'universitaires, n'était riche ni du côté paternel ni maternel – fut dirigé vers le commerce. Le professeur Jacob Vernet, collègue de Necker père à l'Académie, procura au jeune homme une place de commis dans la maison de banque de son frère Isaac Vernet à Paris ; c'est là qu'il fit sa carrière et sa fortune.

En 1756, Isaac Vernet transforma sa banque en société de commandite et en remit la gestion et la signature à deux jeunes associés genevois, George-Tobie de Thellusson, qui avait alors 28 ans, et Jacques Necker, son commis encore mineur qui allait avoir 24 ans le 30 septembre. Necker, qui venait d'hériter de quelques modestes rentes de sa mère décédée l'année précédente, apporta probablement,

⁴⁴ Say, p. 52

selon la formule convenue, « son travail et son talent pour tenir lieu de mise de fonds ».

Isaac Vernet resta encore quelques années dans sa maison de Paris, il apparaît dans des actes notariés jusqu'en juin 1759 comme banquier demeurant rue Michel-le-Comte, chez Thellusson, Necker & Cie⁴⁵.

Comment Necker était-il parvenu à ce poste ? À quelques variantes près, c'est la même histoire édifiante que celle du jeune Isaac Thellusson, celle du garçon pauvre, zélé et studieux qui prend la place de fils de patron sans enfants, histoire qui est aussi celle du jeune Laffitte et de tant d'autres commis-modèles qui ont fait leur chemin dans l'histoire bancaire.

Nous ne saurons jamais quelle était cette opération de spéculation sur Amsterdam dans laquelle Necker, à l'âge de 18 ans – donc en 1750 – aurait révélé son talent financier précoce à l'ombrageux Vernet, d'abord fâché, puis vaincu par la supériorité du jeune génie.

Nous ignorons également de quelles rumeurs se fait tardivement l'écho, trente ans plus tard, Isaac Panchaud dans son pamphlet très malveillant, mais aussi très informé contre Necker, « La Liégoise », où il mentionne : « Je tairai les moyens odieux dont vous vous êtes servis pour forcer le vieux Isaac Vernet à vous donner comme associé à son neveu Thellusson ; la fortune que vous avez fait faire à celui-ci, presque malgré lui, a pu l'aveugler sur vos moyens et presque le dédommager du dégoût continu d'être lié à vous⁴⁶».

C'est à l'époque de son mariage au lendemain de la guerre de Sept ans que Necker commence à sortir de son obscurité d'associé mineur de sa maison de banque⁴⁷. Il n'y a aucun doute que ce mariage d'un double dépit entre le banquier nouveau riche (suite à une intrigue amoureuse ou présumée telle entre Necker, Mme de Vermenoux et sa gouvernante Suzanne Curchod) et la fille du pauvre pasteur vaudois de Crassier, têtue et précieuse, eut une influence décisive sur la formation de Necker. Le 28 novembre 1764, comparaissent devant notaire Jacques Necker et Louise Susanne Curchod pour contracter mariage selon les lois et coutumes de Genève.

Quelques jours auparavant, Jacques Necker avait loué de Messire François-Joseph de Hallwyl, ci-devant colonel du régiment suisse d'Hallwyl au service du roi de France, pour 1 200 Lt par an à partir du 1^{er} janvier 1765, un quart des appartements de l'hôtel de Bouligneux ou « hôtel Hallwyl », contigu au comptoir de sa banque, rue Michel-le-Comte ; c'est le même hôtel qu'avait habité Isaac

⁴⁵ Lüthy, p. 230

⁴⁶ Lüthy, p. 229

⁴⁷ Lüthy, p. 373

Thellusson après son mariage jusqu'à son départ de Paris en 1744. À vingt ans de distance, Necker reprend la carrière inachevée du premier banquier-ministre de la République de Genève à Paris.

Vers la fin du règne de Louis XV, en 1770, les trois principales maisons de banque de Paris et peut-être de l'Europe continentale sont, à peu près à égalité, celle de Thellusson, Necker & Cie, celle de Tourton & Baur et celle de Lecouteulx & Cie. Tourton & Baur sont les successeurs les plus directs de la banque Tourton & Guiguer du début du siècle ; maison « religionnaire », sans ostentation, maçonnique avec éclat, au renom un peu trouble et toujours chargée d'affaires confidentielles pour les Affaires étrangères du roi.

La maison Thellusson-Necker, la banque proprement genevoise alors en pleine ascension, se rattache moins directement, mais assez clairement, à Isaac Thellusson, le gérant et successeur de Tourton & Guiguer dont les deux fondateurs n'ont pas de descendant et qui n'a rien de genevois. Elle devient Thellusson & Cie en 1715 avec la rupture entre les anciens patrons et la promotion du tout jeune Isaac Thellusson à la direction de la banque jusqu'à son éclatement en 1728. Par ses relations et la direction générale de ses affaires, la banque était orientée vers la Hollande, l'Angleterre et l'Allemagne⁴⁸.

Il se lie alors avec l'oligarchie genevoise et avec l'une des familles les plus puissantes : les Tronchin qui créent une banque toute genevoise sous le nom de Tronchin & Cie⁴⁹.

Pendant qu'Isaac Panchaud fut le banquier du comte de Clonard dont il finança des expéditions, George-Tobie de Thellusson, l'associé de Necker, fut chargé des expéditions quasi-officielles de la maison malouine Grandelos-Meslé pour la Chine en 1773-1775⁵⁰.

La tradition familiale établie encore du vivant de Necker attribue l'essor rapide de sa banque – et aussi la fortune de son frère Louis Necker, dit Germany ou Germani sur ordre de son frère Jacques Necker, alors son correspondant à Marseille – à d'heureuses spéculations sur les blés au lendemain du traité de Paris et de la Déclaration du 25 mai 1763 établissant la liberté du commerce des grains à l'intérieur du royaume. La chose est probable et entièrement conforme à la tradition d'affaires de la banque Vernet, fournisseur de longue date, mais nous n'avons aucune indication précise sur ces opérations de 1763-64 ni sur celles de 1770-72 après le rétablissement du régime réglementaire par Terray⁵¹.

⁴⁸ P. 144

⁴⁹ P. 145

⁵⁰ Lüthy, p. 439

⁵¹ Lüthy, p. 374

De nombreux pamphlets des années 1780 exposent avec force de détail une autre heureuse spéculation de la fin de la guerre de Sept ans portant sur les effets du Canada, assignations, promesses et papier-monnaie émis par les autorités françaises du Canada au cours de la guerre et que le gouvernement français s'engagea à rembourser intégralement aux habitants de cette colonie par une clause secrète de la convention préliminaire de paix signée avec l'Angleterre le 3 novembre 1762 (voir plus haut). Or si les libellistes de 1780 ne se scandalisent pas de cette façon de faire fortune, ils relèvent la mauvaise foi de Necker qui, le coup fait, aurait refusé sous divers prétextes de partager son bénéfice avec ses informateurs⁵².

Relations entre Talleyrand et Necker

Charles-Maurice connaît, bien sûr, Jacques Necker. Son jugement est cinglant. Il le dit dès le début de ses Mémoires⁵³: « J'avais remarqué aussi qu'il y avait quelque avantage, lorsqu'on ne voulait pas se faire classer parmi les habitués des maisons ouvertes et rester ainsi confondu avec la foule, à montrer de l'éloignement, de l'opposition même pour quelque personne marquante dans l'opinion.

J'avais choisi pour cela M. Necker. Je m'étais refusé à toutes les propositions qui m'avaient été faites d'aller chez lui. Je disais assez hardiment qu'il n'était ni bon ministre des finances, ni homme d'État; qu'il avait peu d'idées, qu'il n'avait point de principes d'administration, que ses emprunts étaient mal faits, chers et nuisibles à la morale publique: mal faits, parce qu'ils ne portaient point avec eux de principes d'extinction; chers, parce que le taux des effets publics n'exigeait pas un taux aussi élevé que celui auquel il empruntait, ni des facilités pareilles à celles qui, pour faire la fortune de la maison Girardot et de la maison Germani, étaient accordées à trente têtes genevoises⁵⁴; nuisibles à la morale publique, parce que ses emprunts

⁵² J.-B.-R. AUGET DE MONTYON, Particularités et observations sur les ministres des finances de la France les plus célèbres, Paris, 1812, p. 198 ss.

⁵³ Mémoires de Talleyrand, op. cit., p. 48

⁵⁴ Lüthy, p. 465. Il fallait toute l'ingéniosité des banquiers genevois pour transformer cette sorte de placement essentiellement personnels et familiaux d'une infinie variété, non négociables par leur nature, non échangeables ni même comparables entre eux, jusqu'à en changer complètement la nature : entre leurs mains, la rente viagère deviendra un effet de grande série uniforme, dépersonnalisé, interchangeable et donc susceptible d'être coté en Bourse, bref, un effet de spéculation courante⁵⁴.

Le grand pas sera franchi au moment où le banquier lui-même prendra sur lui, non seulement les démarches nécessaires à la perception des rentes qu'il assurait jusque-là, mais le choix même des têtes sur lesquelles ces rentes auront à courir en composant des listes uniformes établies d'après des considérations rationnelles et scientifiques de probabilité de vie moyenne et se chargera également de toute l'administration des têtes, suivant leurs déplacements, assurance la surveillance – même médicale au besoin- du troupeau de personnes sur lesquelles les rentes sont placées, l'enregistrement périodique des certificats de vie et, en fin de course, des constats de décès⁵⁴.

viagers créaient une espèce d'égoïsme qu'on ne trouve que depuis M. Necker dans la généralité des mœurs françaises.

Talleyrand poursuit dans ses mémoires son descriptif portant sur le personnage de Necker⁵⁵: « Je disais qu'il parlait mal et qu'il ne savait pas discuter, que jamais il n'était simple ; je disais que la faiblesse d'organes, qui faisait qu'il était dans un état de crainte continuelle, influait sur toutes les facultés de son âme. Je disais que son orgueil ne venait pas de son caractère, mais plutôt d'un travers de son esprit et d'un défaut de goût ; je disais qu'avec sa coiffure bizarre, sa tête haute, son corps gros, grand et uniforme, son air inattentif, son maintien dédaigneux, son emploi de maximes qu'il tirait péniblement de son laboratoire, il avait l'air d'un charlatan. Je disais, je crois, mille autres choses encore qu'il serait inutile de répéter, parce que, aujourd'hui, elles sont dans la bouche de tout le monde.

Ce portrait, sec et négatif, est confirmé par Herbert Lüthy près de 150 ans plus tard: «Il ne manque pas de bonnes biographies de Necker, », écrit-il, « ni d'études solides sur son œuvre d'écrivain économiste et sur sa gestion des finances de la France⁵⁶. Biographies et études concernent l'étonnante carrière de l'homme d'État dont la doctrine économique est reflétée dans ses écrits abondants et redondants; et quoique l'homme d'État aussi bien que sa doctrine, décevants, ressemblent à un bruit énorme autour de très peu de substance, l'arrivée de Necker au pouvoir bien plus que son exercice de ce pouvoir, n'en reste pas moins le symbole d'un tournant définitif dans l'histoire de l'Ancien Régime et déjà presque de son abdication.

C'est pour la première fois un homme sans origine, sans titre, sans attaches, sans office, sans carrière de commis du roi qui ne tient ni à la noblesse ni à la bureaucratie judiciaire ou administrative, ni à la finance d'office, étranger et hérétique par surcroît, qui n'a même pas eu le geste, comme jadis Law, d'abjurer et

Quand, dans les années 1780, les demoiselles genevoises défilèrent en troupeaux compacts de trente, soixante ou cent sous la conduite de leur banquier devant le résident de France à Genève qui atteste par sa signature sur une feuille imprimée d'avance en biffant simplement d'un trait de plume le nom d'une ou de deux décédées qu'elles sont toutes en vie pour s'être présentées ce jour devant lui – en ajoutant gravement que ces petites filles n'ont pas signé pour n'avoir aucun intérêt à la partie de rente constituée sur la tête de chacune d'elles – ces certificats établis en bloc n'ont certes pas l'air plus sérieux que les bouts de papier individuels de l'époque précédente.

Mais, quand les rentes viagers de toute une ville sont bloquées sur un nombre restreint de têtes et que tous les yeux sont fixés sur la santé ou les maladies de ces jeunes filles qui portent sur leurs frères épaules les revenus de tant de rentiers riches ou pauvres, ces vies acquièrent sur le plan local la même notoriété publique que celles des princesses royales et la supercherie devient impossible : si le résident de France a pu ignorer le décès d'une épouse qui avait cent livres de rente placées sur sa tête, il lui est impossible d'ignorer le deuil national genevois lors de la mort précoce de Pernette-Elizabeth Martin, décédée à l'âge de huit ans le 16 juillet 1788 en emportant dans sa tombe un capital de plus de deux millions de rentes viagères éteintes par sa disparition, c'est-à-dire autant qu'emporta Marie-Antoinette reine de France en montant sur l'échafaud⁵⁴.

⁵⁵ Mémoire de Talleyrand, op. cit., p. 48

⁵⁶ Lüthy, p. 24, note 1

de se faire naturaliser et qui n'aurait pas été admis à acquérir la moindre charge ; donc un homme entièrement et radicalement étranger à la société monarchique constituée qui arrive à s'imposer à la royauté pourtant absolue et à prendre la direction et finalement le titre du Contrôleur général des finances du royaume par la force d'une « claque » organisée qui sait « faire l'opinion » et par la faculté d'écouler dans une clientèle internationale de capitalistes les emprunts d'un trésor obéré que ni l'impôt ni la finance traditionnelle n'arriveront plus à alimenter. »

Frère cadet d'un jeune professeur trop brillant et trop galant, fils puîné d'un professeur maître de pension pour jeunes aristocrates anglais, lui-même relégué dans un comptoir de banque parce que sa famille ne pouvait lui payer des études, Jacques Necker a alors un fonds d'intelligence de culture laissé en friche, des idées générales un peu brumeuses, une timidité d'autodidacte et une peur du ridicule qui ne le quitteront même pas à l'aube de la renommée et le rendront souvent gauchement hautain ; il n'a et n'aura jamais aucun vernis « d'honnête homme », aucune facilité d'homme de société ; aucune galanterie, aucun des goûts artistiques ou scientifiques à la mode, aucune lecture et aucune conversation, rien de ce qui comptait dans une « société polie » et dont même le plus riche parvenu dut faire étalage pour se faire admettre à la Cour et à la Ville.

« Ce fut dans les séances de la Compagnie des Indes que la supériorité du génie de M. Necker se fit d'abord connaître » écrit pieusement sa fille, Mme de Staël⁵⁷. Ses adversaires les plus virulents sont d'accord sur ce point : « Vous n'avez commencé, même comme banquier, à être un homme un peu considérable que pendant votre syndicat à la Compagnie des Indes » lui dit Panchaud, son antagoniste et presque son compatriote, dans la Liégoise » : c'est là que vous avez fait votre apprentissage d'administration ; c'est là que vous êtes devenu l'élève et enfin l'émule du vertueux abbé Terray...⁵⁸».

Le couple Necker, de toute son éloquence, a répandu et réussi à accréditer la légende que, dès 1772, le futur directeur du Trésor royal avait liquidé et abandonné tout intérêt dans son ancienne banque et en avait remis le produit aux mains de sa femme pour ne plus jamais détourner son œil désormais plongé dans la méditation philosophique et politique vers les vulgaires affaires d'argent⁵⁹.

Or, plus de quatre ans après cet acte d'abnégation qui atteint à la sainteté, le 5 septembre 1776, mourut à Paris l'associé avec qui Necker avait eu la générosité de partager le produit de leur banque, George-Tobie de Thellusson. L'inventaire fait après son décès par le notaire H. Boulard nous permet de connaître de façon authentique le régime de la banque Germany, Girardot & Cie. Dans la mise de fonds de cette société, les 13/16^e sont apportés à parts égales par les deux

⁵⁷ Lüthy, p. 376

⁵⁸ Mme de Staël, Mémoire sur la vie privée de mon père, Paris, 1818, cité par B. Lüthy, p. 376, note 8

⁵⁹ Lüthy, p. 402

susnommés, 2/16^e par Louis Necker et 1/16^e par Girardot de Marigny; les bénéfices de la société seront partagés dans la même proportion⁶⁰.

La fortune communément attribuée à Necker après sa « retraite des affaires » de 7 à 8 millions de Lt, correspond assez exactement à celle de son associé Thellusson qui laissa, lors de sa mort en 1776, une succession de 7 108 560 Lt.

Une clause successorale spéciale stipule que, en cas de mort d'un associé, son intérêt dans la société sera éteint au jour de sa mort et qu'aucun membre de sa famille n'aura de droit de regard sur les affaires de la banque. Ses héritiers s'en remettront donc à la bonne foi des associés survivants pour la liquidation et le remboursement de ses fonds et bénéfices échus. Les indications fournies par l'inventaire après le décès de Thellusson se placent à un moment crucial de la vie de Necker entre la chute de Turgot, le 12 mai 1776, et sa propre ascension à la direction du Trésor royal, le 22 octobre 1776. Au moment d'entrer dans la carrière ministérielle, il était donc le propriétaire, encore que clandestin, de 13/32^e du capital et des bénéfices de la banque Germany, Girardot & Cie et, avec son frère Louis, de plus de la moitié. La famille Thellusson n'ayant désormais plus aucune part dans la banque, Necker devint, en septembre 1776, pratiquement seul propriétaire de cette maison.

Les rentes viagères et le principe des trente demoiselles genevoises

- Germany

Il fallait toute l'ingéniosité des banquiers genevois pour transformer cette sorte de placement essentiellement personnels et familiaux d'une infinie variété, non négociables par leur nature, non échangeables ni même comparables entre eux, jusqu'à en changer complètement la nature : entre leurs mains, la rente viagère deviendra un effet de grande série uniforme, dépersonnalisé, interchangeable et donc susceptible d'être coté en Bourse, bref, un effet de spéculation courante⁶¹.

Le grand pas sera franchi au moment où le banquier lui-même prendra sur lui, non seulement les démarches nécessaires à la perception des rentes qu'il assurait jusque-là, mais le choix même des têtes sur lesquelles ces rentes auront à courir en composant des listes uniformes établies d'après des considérations rationnelles et scientifiques de probabilité de vie moyenne et se chargera également de toute l'administration des têtes, suivant leurs déplacements, assurance la surveillance –

⁶⁰ Lüthy, p. 403

⁶¹ Lüthy, p. 478-479

même médicale au besoin- du troupeau de personnes sur lesquelles les rentes sont placées, l'enregistrement périodique des certificats de vie et, en fin de course, des constats de décès⁶².

Quand, dans les années 1780, les demoiselles genevoises défilèrent en troupes compactes de trente, soixante ou cent sous la conduite de leur banquier devant le résident de France à Genève qui atteste par sa signature sur une feuille imprimée d'avance en biffant simplement d'un trait de plume le nom d'une ou de deux décédées qu'elles sont toutes en vie pour s'être présentées ce jour devant lui – en ajoutant gravement que ces petites filles n'ont pas signé pour n'avoir aucun intérêt à la partie de rente constituée sur la tête de chacune d'elles – ces certificats établis en bloc n'ont certes pas l'air plus sérieux que les bouts de papier individuels de l'époque précédente.

Mais, quand les rentes viagères de toute une ville sont bloquées sur un nombre restreint de têtes et que tous les yeux sont fixés sur la santé ou les maladies de ces jeunes filles qui portent sur leurs frêles épaules les revenus de tant de rentiers riches ou pauvres, ces vies acquièrent sur le plan local la même notoriété publique que celles des princesses royales et la supercherie devient impossible : si le résident de France a pu ignorer le décès d'une épouse qui avait cent livres de rente placées sur sa tête, il lui est impossible d'ignorer le deuil national genevois lors de la mort précoce de Pernette-Elizabeth Martin, décédée à l'âge de huit ans le 16 juillet 1788 en emportant dans sa tombe un capital de plus de deux millions de rentes viagères éteintes par sa disparition, c'est-à-dire autant qu'emporta Marie-Antoinette reine de France en montant sur l'échafaud⁶³.

Conclusion: des liens peu clairs entre les trois personnages, deux succès, un échec

En dehors d'autres théories, une légende du complot protestant est citée comme source potentielle de la Révolution française. Or, dans le conflit tragique entre la France révolutionnaire et l'Église catholique qui a marqué pour si longtemps l'histoire française, la minorité protestante en tant que telle était absente. Ce n'est pas la poignée de votes d'une ou de deux douzaines de députés protestants qui a décidé des grands actes symboliques qui ont consommé la rupture; la sécularisation, la constitution civile, le régicide; et le conflit insoluble entre le temporel et le spirituel, entre l'État national et l'Église universelle, problème institutionnel propre au catholicisme, ne les regardait pas⁶⁴.

⁶² Lüthy, p. 479

⁶³ Lüthy, p. 478

⁶⁴ Lüthy, p. 783

Dès le lendemain de Thermidor, hommes d'ordres et révolutionnaires assagis se mirent à rechercher un tiers conciliateur, arbitre ou médiateur neutre, qui saurait terminer la Révolution sans renier son acquis et menacer ses parvenus, qui saurait stabiliser le régime à «un point tolérable entre le jacobinisme et la contre-révolution» selon l'expression de Lafayette et y ramener les fidèles du roi mort et de l'Église dépossédée tout en laissant en place les régicides, les prêtres défroqués, les terroristes nantis et repentis: une restauration monarchique qui ne serait pas celle des frères du roi guillotiné, une restauration religieuse qui ne serait pas celle du clergé réfractaire, une restauration de l'ordre qui ne serait pas celle de l'Ancien Régime.

Recherche subtile, tortueuse et souterraine d'un médiateur le moins compromis des deux côtés ou assez compromis d'un côté et de l'autre, qui explique tant de méandres de la politique française depuis la Révolution. Dès 1796, dans l'entourage de Talleyrand, évêque apostat, et de Sieyès, abbé défroqué, dans ces deux esprits les plus subtils à trouver quelque troisième terme aux problèmes sans issue, germe « l'idée géniale et saugrenue »⁶⁵ de donner à la France, pour la réconcilier avec elle-même, une monarchie protestante, si possible prussienne, en dehors et au-dessus de la mêlée.

Projet qui ne prendra jamais corps et qui fait place au projet orléaniste d'inspiration identique: à défaut de la solution idéale, prussienne, d'un prince étranger à son pays et à son Église qui ne serait donc compromis ni d'un côté ni de l'autre, on aurait un prince de sang royal, mais fils de jacobin régicide suffisamment compromis des deux côtés. Cela aurait d'ailleurs pu être la position de Fouché, toujours ministre de la police à Paris après l'abdication de Napoléon le 22 juin 1815, et qui aurait été suspecté d'avoir l'intention de proclamer le Duc d'Orléans roi de France en raison de la fuite à Gand sans combat de Louis XVIII le 1^{er} mars 1814⁶⁶.

Enfin, dernière solution de rechange, la plus simple et la moins bonne: au lieu d'un roi couronné, mais illégitime, pourquoi pas un militaire glorieux, technicien apolitique de l'autorité. Tout cela se mêle dans les tractations obscures qui préparent le coup de Brumaire et où, jusqu'au dernier moment, le nom du candidat était laissé en blanc.

À trente ans de distance, après la débâcle de l'Empire et la Restauration manquée, c'est le projet orléaniste qui triomphe et ce sera par surcroît un règne presque protestant, non seulement dans l'Académie et l'Université, dans les salons et dans la banque, mais aussi au gouvernement: François Guizot, ministre dès l'avènement de Louis-Philippe et bientôt premier ministre inamovible, flanqué de

⁶⁵ Lüthy, p. 784

⁶⁶ Willms, Talleyrand, p. 246

Gasparin et de Pelet de la Lozère, anciens conventionnels protestants, et jusqu'à une princesse héritière protestante et un duc de Broglie bien catholique et d'Ancien régime, mais gendre de Mme de Staël-Necker⁶⁷.

⁶⁷ Lüthy, p. 784

Annexe 1 : Jacques Necker, réformateur de l'administration fiscale ?

Jacques Necker « devint Directeur général des Finances en 1777 par les méthodes connues des intrigues de la cour⁶⁸. On a souvent raconté l'histoire du déploiement astucieux de ses moyens financiers, des efforts de sa femme et du marquis du Pezay. Son arrivée à la direction des finances fut une réussite considérable étant donné que Necker de même que John Law était roturier, protestant et étranger. Mais cette victoire n'était rien à côté de l'effort politique qui le mena à la direction des finances pour une deuxième fois au mois d'août 1788 et pour une troisième fois au mois de juillet 1789.

Entre-temps il se fit des ennemis parmi ceux qui avaient souffert des pertes résultant de ses réformes ou bien qui les avaient trouvées menaçantes. Il fut rejeté aussi par les disciples des Physiocrates et d'autres partisans de la doctrine de laissez-faire. Necker était de ceux qui allaient souffrir de la légende du pacte de famine que ces derniers avaient inventée. Ses ennemis dominaient à la cour dès le mois de mai 1781, lorsqu'il perdit le pouvoir pour la première fois. Louis XVI allait en tenir à l'écart du pouvoir, et en 1787 il le bannit de Paris parce qu'il s'était défendu publiquement contre les attaques de Calonne.

Pourtant, durant les mêmes années Necker fit preuve d'un génie politique en passant au-delà de ce petit monde de la cour pour faire appel à tout Français conscient des problèmes publics. Ses ennemis l'ont appelé « le roi de la canaille » mais une partie importante des classes moyennes, ainsi que le peuple, l'adoraient. Il semblait à beaucoup de bourgeois être un homme honnête — exclu comme eux-mêmes de la clique gouvernante - et qui s'était engagé dans une lutte pour rendre l'état monarchique dans lequel ils vivaient capable de remplir ses responsabilités paternelles.

⁶⁸ Boshier J., Jacques Necker et l'État moderne, *Rapports annuels de la Société historique du Canada*, 42(1), p. 162-175, 1963

Annexe 2 : Banques genevoises et situation commerciale au XVIIIe siècle

« Nous pourrions retracer la carrière des banquiers et négociants protestants qui se poursuit économiquement et socialement sans incidents et sans gêne au milieu d'une société fortunée, tolérante et cosmopolite sans jamais rencontrer d'écho des tribulations de l'Église du désert et sans presque nous apercevoir que ces « religionnaires » ont vécu sous le régime juridique de l'intolérance qui n'accordera qu'en 1787 un statut légal et un état civil aux non-catholiques⁶⁹.

Sans entrer dans les arcanes du vétuste droit « féodal » tel qu'il se présente au XVIIIe siècle et dont se nourrit la science absconse des cours de justice, retenons simplement que ni la noblesse, ni, évidemment, le clergé ne sont des « classes » économiques, mais des « ordres » ; que leur statut et leur code d'honneur leur interdisent pratiquement toute activité économique lucrative et que les seigneurs qui s'occupent de la mise en valeur de leurs domaines sont, même en dehors de la noblesse de Cour proprement dite, de rares exceptions ; que leur richesse n'est pas et surtout ne veut pas être d'origine économique, mais représente la dotation d'un « service du roi », d'un pouvoir de commandement ou d'une fonction d'autorité seigneuriale ou spirituelle conférée en principe par le roi à une époque quelconque du passé⁷⁰.

L'atmosphère d'économie libérale de l'époque de Louis XV se saisit le mieux dans l'aisance des transactions bancaires et des déplacements de capitaux ; à l'intérieur d'une large zone d'échanges qui couvre pratiquement toute l'Europe occidentale et centrale, la « remise de fonds de place en place » ne rencontre guère ni obstacles graves ni difficultés techniques⁷¹.

Le grand fait nouveau qui marque le règne de Louis XV et le fait apparaître comme l'ouverture d'une longue époque de capitalisme libéral, c'est la stabilisation définitive de la valeur monétaire. Là non plus, il ne s'agit pas d'un phénomène isolé : à quelques années près, l'époque de la stabilité de la livre tournoi (devenue franc par la loi de Germinal an XI) dont la valeur définie en métal précieux reste inchangée pendant deux siècles, de 1726 au lendemain de la Première Guerre mondiale et officiellement jusqu'en 1928, coïncide avec celle de la Livre Sterling maintenue de 1719 à 1932⁷².

Avec la stabilisation des principales monnaies européennes en valeur intrinsèque et donc de leurs équivalences entre les principales places d'Europe, les variations violentes des années 1687-1726 font place à une oscillation d'assez faible amplitude

⁶⁹ Lüthy, p. 9

⁷⁰ Lüthy, p. 17

⁷¹ Lüthy, p. 25

⁷² Lüthy, p. 32

autour de cette parité stable. ... Or, dans la mesure où l'élément spéculatif, sans jamais disparaître tout à fait, s'amenuise par la stabilité monétaire et la régularité routinière des transactions de change, c'est l'autre élément, l'opération de crédit à court terme, qui prend le dessus ; dans les composantes du bénéfice du cambiste, l'intérêt correspondant à une avance de fonds se cache de plus en plus mal sous le gain qui est censé correspondre aux risques de l'opération.

Cette évolution rend possible l'introduction de l'escompte au sens moderne du terme, technique développée en Angleterre pour l'usage interne et pratiquée en grand dès sa fondation par la Banque d'Angleterre. Cette évolution, qui ne sera que tardivement enregistrée par les codes et plus tardivement encore par les mœurs, est acquise dans l'usage des banquiers dès la fin du règne de Louis XV avec la fondation de la Caisse d'Escompte ; produit d'importation créé sur le modèle anglais, sur l'initiative et au service de banquiers « cosmopolites » plus ou moins Genevois, mais qui marque la victoire du frustre calcul d'intérêts sur l'art de donner le change⁷³.

« La faible oscillation des cours de change pendant la plus grande partie du XVIIIe siècle montre que le specie point s'est rapproché de très près du pair compte tenu des frais et risques des transports de numéraire ; le moindre déséquilibre quelque peu durable des transactions entre deux places, en rendant les lettres de change plus demandées qu'offertes et par conséquent plus chères dans l'un ou l'autre sens détermine des remises de fonds en espèces au lieu du papier, c'est-à-dire en termes de spéculation, détermine les banquiers à y faire des fonds à leurs correspondants afin de disposer du papier demandé ; c'est toujours l'abc du commerce de change, mais les marges de profits se sont rétrécies à l'extrême⁷⁴.

⁷³ Lüthy, p. 31-33

⁷⁴ P. 34

Annexe 3 : Talleyrand, Catherine Grand, Perregaux, Hottinguer

Relations entre 1779 et 1802.

Quelques banquiers, assez obscurs jusque-là, montent à l'avant-scène vers la fin de l'Ancien Régime à Paris en tant que nouvelles recrues de la banque internationale.

Jean-Frédéric Perregaux établit assez brusquement son prestige social dans la capitale française lors de son mariage, à Longpont, le 4 décembre 1778 avec Adélaïde de Praël, noble demoiselle. Le premier enfant né du mariage le 18 octobre 1779 a pour parrain Nicolas Beaujon, ancien banquier de la Cour de Louis XV et de Mme Dubarry⁷⁵.

Pendant la guerre d'Amérique, Perregaux est le fondé de procuration d'Isaac Panchaud et semble conduire les affaires de sa chancelante maison de banque à Paris. C'est de ce côté que peut venir la clientèle de l'entourage de Panchaud lors de ses escarmouches avec l'ancienne Compagnie des Indes, comme le comte de Lauraguais, son correspondant fidèle et le plus souvent impécunieux ; de Lauraguais, de Baujon, mais en tout cas dans la meilleure tradition de banquier du beau monde, la clientèle des artistes, écrivains de salon, comédiens, danseurs, danseuses et courtisanes, qui ouvre les portes vers les hauts et puissants protecteurs des arts et des artistes.

Vers 1785, les relations anglaises de Perregaux, également mondaines et diplomatiques, sont excellentes et il rend toutes sortes de services qui ne sont pas tous bancaires aux envoyés anglais venus à Paris pour les négociations commerciales avec la France.

D'après les mémoires de Jacques Laffitte qui entra à son service, Perregaux était un grand homme de société et de plaisir qui ne savait pas calculer les changes ; sans doute ses talents se situaient sur un autre plan. L'éblouissante fortune sociale et politique autant et plus que bancaire de cet homme d'affaires confidentielles viendra pendant la Révolution où il sera à peu près le seul banquier en correspondance avec les pays ennemis chargé de transferts de fonds avec l'étranger qui ait toujours gardé la confiance inébranlable des gouvernements révolutionnaires successifs, des Cambon, de Robespierre, de Fouquier-Tinville aussi bien que des personnages régnants du Directoire et du Consulat sans perdre, semble-t-il, celle des Anglais.

⁷⁵ Lüthy, p. 719

Perregaux aurait été le banquier qui a soutenu financièrement le coup d'État du 18 Brumaire. Décédé le 17 février 1808, il fut enterré au Panthéon (redevenu simple église Sainte-Geneviève)⁷⁶.

⁷⁶ JOLY Alain, Pasteur, Napoléon et les protestants, Éditions Onésime 2000, p. 5 et 35

Annexe 4 : Relations entre Talleyrand et Hottinguer

En même temps qu'elle attire les faiseurs d'affaires, Paris est le point de rencontre de tous les esprits inquiets et subversifs de tous les anciens régimes d'Europe. Entre les émigrations genevoise et fribourgeoise de 1781-82 et celle des Pays-Bas en 1787-89, il y aura sans cesse des arrivées isolées vers ce centre de fermentation où se préparent les grands bouleversements à venir⁷⁷.

Le Zurichois Jean Caspar Schweizer vient s'établir à Paris en juin 1786 et en confie la direction à un joueur en Bourse expérimenté ancien associé de la maison Rougemont tout en tenant table ouverte à tous les beaux esprits du moment et caisse ouverte à l'ami affamé Mirabeau. Rougemont lui-même trouva un autre associé pour le remplacer en la personne de Jean-Conrad Hottinguer qui était devenu commis de banque dans la grande maison Lecoulteux & Cie. Il s'agit de trouver un associé sûr et expérimenté afin de représenter les six maisons zurichoises qui, en février 1786, s'étaient mises en association pour établir une « maison à Paris qui s'occuperait de toutes affaires de banque et de commissions ⁷⁸».

Dès 1789, la rupture est consommée entre les associés et ébruitée au printemps 1790. En juillet 1790, Hottinguer est en négociation avec le vieux banquier du roi de Pologne, Paul Sellonf, pour l'acquisition de sa maison et de son fonds d'affaires, opération conclue en août 1790. Les commanditaires zurichois ratifient ce traité et versent encore 500 000 livres dans la nouvelle société Hottinguer & Cie qui ouvrira ses portes le 15 décembre 1790.

Le 29 février 1792, le frère de Denis Rougemont, l'un des principaux correspondants de Hottinguer, se suicide après des spéculations folles sur les denrées coloniales. Pendant ce temps, les affaires françaises d'Hottinguer ne vont pas mieux : elles ne peuvent résister au marasme croissant et à la crise des assignats.

En avril 1793, Hottinguer est dénoncé pour « menées royalistes » et se réfugie en Suisse en laissant la liquidation en France en plein désordre aux mains de deux employés. La société zurichoise est également en liquidation et la raison est éteinte le 28 mai 1793.

Jean-Conrad Hottinguer s'embarque pour les Etats-Unis en empruntant 25 000 livres de Suisse à ses parents. L'histoire de sa fortune en Amérique ne figure pas dans les protocoles des créanciers zurichois : spéculations sur les terrains avec Théophile Cazenove qu'il a connu à Londres lors de la liquidation de leurs affaires

⁷⁷ Lüthy, p. 721

⁷⁸ Archives de la famille Escher vom Glas, cité par Lüthy, p. 722, note 39

avec Agassiz, Rougemont & Cie, mariage riche et surtout, par Cazenove, cette liaison avec Talleyrand qui sera la clé de sa fortune retrouvée à Paris sous le Directoire et Napoléon consul et empereur⁷⁹.

Les archives de la banque Hottinguer & Cie ne contiennent plus, pour l'époque consulaire et impériale, que des comptes confidentiels avec Talleyrand. À cette époque, secrets de banque et secrets d'État se confondent sans doute. Tous les manuels d'histoire Outre-Atlantique racontent comment Talleyrand inaugura sa grande carrière ministérielle : en octobre 1797, la mission diplomatique américaine venue à Paris pour tenter d'éviter une rupture entre les deux pays fut d'abord reçue par la phalange d'hommes d'affaires de Talleyrand conduite par Hottinguer, rentré d'Amérique en même temps que son « maître », et se vit demander, avant toute entrée en négociation, un pot-de-vin personnel de 250 000 dollars pour le ministre.

⁷⁹ Lüthy, p. 726, note 46

Annexe 5 : Le mariage de Talleyrand, une affaire d'argent ?

Nous sommes le 9 septembre 1802.

Depuis 1796, l'ex-abbé de Périgord devenu évêque d'Autun par la grâce de Louis XVI quelques mois avant la Révolution (4 janvier 1789) partage sa vie avec Catherine Verlée, française née aux Indes en 1761, mariée puis divorcée de George Grand, un haut fonctionnaire naturalisé anglais de la puissante compagnie des Indes.

Georges Grand, bourgeois de Lausanne, cousin du banquier du même nom, après un apprentissage commercial à Londres, se met également au service de la Compagnie des Indes et y deviendra secrétaire particulier de Warren Hastings, gouverneur de l'Inde; c'est le premier mari, vite bafoué, de la demoiselle Worlée, « la belle créole » qui sera l'épouse de Talleyrand.

Depuis son mariage en 1777, la fille de Jean-Pierre Verlée – anglicisé en Worlée - capitaine du port de Chandernagor près de Calcutta – est un roman. Le scandale d'une liaison illégitime découverte par son mari (avec sir Philippe Francis) l'a obligée à quitter Calcutta pour l'Angleterre (après le jugement énoncé par sir Elijah Impey), puis la France, où elle a mené dans les années 1780 une vie de femme entretenue. Ses protecteurs n'étaient pas des inconnus : quelques très riches banquiers et déjà un ministre des Affaires extérieures de Louis XVI, Valdec de Lessart. Sous la Révolution, Catherine émigre, vend ses bijoux, vit d'expédients, joue les espionnes pour le compte des milieux royalistes, rentre à Paris et finit par se faire prendre par la police du Directoire. La légende veut qu'elle se soit réfugiée chez le ministre des Relations extérieures, dans son hôtel de la rue du Bac et n'en soit plus jamais sortie. En réalité, elle était alors la « protégée » du baron de Dreyer, ministre du Danemark en France, qui la « céda à Talleyrand ». (Source : archives Poisson. Note manuscrite inédite sur « Madame de Talleyrand » probablement de la main du secrétaire de Charles-Maurice, Gabriel Perrey (vers 1815).

Le temps passe, les régimes se suivent, du Directoire au Consulat à vie, de plus en plus respectables, et Catherine Grand n'est toujours que la maîtresse de l'inamovible et tout-puissant ministre des Relations extérieures.

À la longue, Catherine devient de plus en plus sensible à sa réputation et supporte mal la gêne et les fausses pudeurs d'une bonne partie de l'ancienne société et du corps diplomatique. Son amant tente bien de sauver les apparences. Il habite officiellement le ministère de la rue du Bac et loue à sa maîtresse un appartement de l'hôtel particulier qu'il a acheté rue d'Anjou, en plein faubourg Saint-Honoré.

Les deux amants reçoivent ensemble dans leur maison de campagne d'Auteuil puis à Neuilly. La belle Indienne fait les honneurs des grands dîners diplomatiques de la rue du Bac comme des dîners plus intimes de la rue d'Anjou.

La vanité et le besoin de reconnaissance sociale, l'intérêt aussi poussent Catherine Grand au mariage. Les raisons qui vont conduire Charles-Maurice à franchir le pas sont beaucoup moins claires. Il a fait de son mariage une sorte de casse-tête en supprimant toutes ses lettres, certainement nombreuses, à la « belle Indienne ».

Parmi les habitudes de Charles-Maurice, il y a aussi celles des affaires et des secrets politiques qu'il partage avec sa maîtresse. Peut-être a-t-il décidé qu'il ne pouvait sur ce plan-là courir le risque d'une rupture. Tous les deux savent si bien tirer profit de tout que leurs fortunes sont de plus en plus imbriquées. En parcourant les divers actes qu'ils signent ensemble à Paris et à Gonesse, près d'Épinay-sur-Seine, où Catherine dispose d'une maison louée par son amant jusqu'à son mariage, on a le sentiment que c'est elle qui tient la main et dicte ses conditions à son amant dont elle se protège.

À l'époque de son mariage, Catherine est riche. Elle possède en nue-propiété mille hectares de forêts et le château de Pont-de-Sains dans le Nord, d'autres terres, sans doute dans l'Eure, le luxueux mobilier de la rue d'Anjou, de l'argenterie et des bijoux à concurrence de 300 000 francs et des titres : 140 000 francs de créances sur diverses banques, à Hambourg, à Paris chez le banquier Jean-Frédéric Perregaux, un ami de Charles-Maurice (et correspondant/ami d'Isaac Panchoy), 140 000 francs de rente de l'État et 75 000 francs en liquide. Elle jouit aussi des revenus de deux des maisons achetées par son amant à la rue d'Anjou (source : contrat de mariage du 9 septembre 1802).

Catherine est une excellente femme d'affaires : le comte Louis de Bentheim, petit souverain allemand venu à Paris réclamer sous le Consulat la restitution de ses droits, évoque ses méthodes à demi-mot : si le comte veut voir son affaire aboutir, il doit lui payer d'abord 50 000 francs. Puis, les enchères montent. La précieuse convention que le comte était venu chercher, signée par Bonaparte et contre-signée par son ministre rapporte finalement 100 000 francs à la « Belle Indienne ».

Comme le dira Bonaparte à Sainte-Hélène : « Si j'ai interdit ma cour à Mme de Talleyrand-Périgord, c'est parce que je découvris que des marchands de Gênes lui avaient payé 400 000 francs afin d'obtenir d'elle quelques avantages commerciaux par le moyen de son mari ».